

COMPTE RENDU

**des
ateliers publics
sur l'ébauche de la**

***Directive du gouvernement sur les activités de
réglementation***

Le 21 février 2006

Rédaction :

Hajo Versteeg, animateur
Wylie Thomas, rapporteur

En collaboration avec :



Stratos Inc.

1, rue Nicholas, bureau 1404
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : (613) 241-1001
Télec. : (613) 241-4758
www.stratos-sts.com



VISION

Un monde où tous les décideurs tiennent compte de la durabilité dans leurs actions pour accroître le bien-être de la population et du milieu.

MISSION

Donner des conseils, de l'information et des outils spécialisés aux entreprises, aux gouvernements et aux organismes de sorte à les aider à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques plus viables.



Nous vous incitons à imprimer sur du papier recyclé.
Stratos utilise du papier recyclé composé à 100 % de fibres post-consommation.

TABLE DES MATIÈRES

1	GENÈSE ET CONTEXTE : L'ÉBAUCHE DE LA <i>DIRECTIVE DU GOUVERNEMENT SUR LES ACTIVITÉS DE RÉGLEMENTATION</i> ET LES ATELIERS PUBLICS	1
2	STRUCTURE DES ATELIERS PUBLICS	2
	2.1 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DES ATELIERS	2
3	STRUCTURE ET CONTENU DU PRÉSENT COMPTE RENDU	2
4	RÉSUMÉ DE CE QUI S'EST DIT	3
5	PROCHAINES ÉTAPES ET REMARQUES DE CLÔTURE	9
	ANNEXE 1 — PARTICIPANTS EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2005	10

1 Genèse et contexte : L'ébauche de la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* et les ateliers publics

Dans le cadre de l'Initiative de la réglementation intelligente, le Bureau du Conseil privé (BCP) a reçu le mandat d'élaborer un projet de *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* (la « *Directive* ») conçue pour renforcer le processus fédéral actuel d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et de révision des règlements. Une fois approuvée par le gouvernement, la *Directive* remplacera la *Politique de réglementation du gouvernement du Canada*. Elle s'appliquera à l'ensemble des ministères et organismes fédéraux chargés d'appliquer des règlements.

Le BCP s'est engagé à collaborer avec bon nombre des parties qui s'intéressent à l'élaboration de l'ébauche de la *Directive*. À cette fin, il a retenu les services d'un expert-conseil indépendant pour travailler avec les parties intéressées, y compris des groupes de spécialistes de l'environnement, de professionnels de la santé, de protection des consommateurs, de l'industrie, du monde des affaires et des syndicats ainsi que des organisations autochtones, à l'élaboration d'une stratégie de consultation et de participation. La stratégie élaborée proposait divers mécanismes afin de permettre aux Canadiens et Canadiennes d'exprimer leur point de vue sur l'ébauche de la *Directive*. Le BCP a accepté toutes les recommandations formulées, y compris celle de parrainer huit ateliers publics dans différentes régions du pays afin de consulter la population.

Le **but des ateliers** était le suivant :

- permettre aux participants d'exprimer leur point de vue et d'entendre celui des autres sur l'ébauche de la *Directive*;
- travailler avec d'autres dans un cadre multilatéral en vue de fournir des conseils pratiques au gouvernement sur les façons d'améliorer cette ébauche.

On a tenu les ateliers selon le calendrier suivant :

- Moncton, le 14 novembre 2005
- Montréal, le 16 novembre 2005
- Toronto, le 18 novembre 2005
- Winnipeg, le 21 novembre 2005
- Saskatoon, le 23 novembre 2005
- Calgary, le 25 novembre 2005
- Yellowknife, le 28 novembre 2005
- Vancouver, le 30 novembre 2005

Les ateliers publics figuraient au nombre des activités de consultation des intervenants sur l'ébauche de la *Directive*. Parmi les autres mécanismes de consultation prévus, les gens étaient invités à faire parvenir leurs observations par écrit ou par voie électronique avant le 23 décembre 2005. Une abondante documentation est affichée sur le site Web www.reglementation.gc.ca (sous la rubrique « La Directive du gouvernement sur les activités de réglementation »). On y trouve notamment l'ébauche de la *Directive*, des renseignements sur l'Initiative de la réglementation intelligente, la Stratégie de consultation et de participation concernant l'élaboration de la *Directive*, la politique de réglementation actuelle du gouvernement du Canada, l'ordre du jour et le diaporama produit par le BCP pour les ateliers publics ainsi que les comptes rendus détaillés de chacun des huit ateliers publics tenus dans tout le Canada. Le BCP continuera d'aviser ses nombreux abonnés par courriel des mises à jour faites sur le site Web.

On a communiqué directement avec plus de 900 organismes, associations, réseaux, groupes et particuliers que la *Directive* pouvait intéresser pour les informer de la possibilité de participer aux consultations publiques et leur fournir tous les renseignements nécessaires à cette fin. De plus, le BCP a passé un contrat avec le Réseau canadien de l'environnement pour qu'il informe ses membres des ateliers publics et pour qu'il veille à ce qu'un groupe d'au moins cinq à huit personnes représentant des groupes de spécialistes de l'environnement, de professionnels de la santé, de protection des consommateurs et des syndicats soit présent à chacun des ateliers, sauf celui de Yellowknife. Le BCP a fait des démarches distinctes auprès de cinq organisations autochtones pour les inciter à participer aux consultations, y compris par l'intermédiaire des ateliers.

2 Structure des ateliers publics

Des experts-conseils ont aidé à concevoir et à animer les ateliers. Ils devaient également produire des comptes rendus distincts de chaque atelier résumant les principaux enjeux, options et messages exprimés, de même que le présent rapport final faisant la synthèse de l'ensemble des ateliers.

Au total, environ 205 personnes ont assisté aux 8 ateliers. La représentation du monde des affaires et de l'industrie ainsi que des groupes de défense d'intérêts publics (qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales à vocation écologique, en santé publique ou de protection des consommateurs) était relativement la même. Ensemble, ces 2 groupes représentaient plus de 70 % des participants. Leur proportion a quelque peu varié d'une ville à l'autre, la présence des groupes de défense d'intérêts publics ayant été particulièrement forte aux ateliers de Moncton, de Montréal et de Vancouver. Dans le cas du monde des affaires et de l'industrie, c'est aux ateliers de Calgary et de Toronto que leurs représentants étaient les plus nombreux. Les groupes autochtones représentaient 5 % des participants, avec une participation particulièrement importante à l'atelier de Yellowknife. Les 25 % restants étaient composés de représentants d'autres groupes, dont des organisations gouvernementales, des universitaires et des membres de la population canadienne en général. La liste complète des participants est fournie à l'Annexe 1.

2.1 Modification de l'ordre du jour des ateliers

Dans la majorité des villes, l'ordre du jour prévu a été modifié à la demande des participants aux ateliers. En effet, dans la plupart des cas, on a demandé que tout l'atelier se déroule en séance plénière (plutôt qu'en petits groupes). Aussi, l'ordre dans lequel on a abordé les trois thèmes a été modifié afin de traiter de « Notre engagement envers les Canadiens » avant les deux autres thèmes.

3 Structure et contenu du présent compte rendu

Les huit ateliers ont attiré un très large éventail de particuliers et d'organisations. Comme prévu, nombre des participants ont exprimé des points de vue différents relativement à l'Initiative de la réglementation intelligente en général et à la *Directive* comme telle. La section 4 du présent compte rendu donne un aperçu de ce qui a été dit au cours des huit ateliers. On a donc dû condenser un très large éventail d'opinions en

quelques pages comportant des messages globaux lorsque les participants étaient nombreux à partager certains points de vue. Bien entendu, les participants ont fourni beaucoup d'observations détaillées et précises sur la quasi-totalité de l'ébauche de la *Directive*. Mais, ces observations ne seront pas reprises dans le présent document, puisqu'elles figurent déjà dans les comptes rendus propres à chacun des ateliers. Les participants à ces ateliers et le BCP ont reçu un exemplaire des comptes rendus, qui sont aussi accessibles en ligne, à www.reglementation.gc.ca.

Le présent compte rendu vise surtout à présenter de façon juste tous les enjeux, les conseils et les points de vue communs abordés aux ateliers. Comme dans chaque compte rendu d'atelier, les points de vue présentés dans le présent document ne sont pas attribués à des personnes en particulier. Dans certains cas, quand il est adéquat et utile de le faire, une perspective donnée est attribuée à un milieu précis. Les participants qui liront ce compte rendu sont priés de noter que les propos n'y sont pas reproduits mot à mot. Il reste que les participants devraient pouvoir reconnaître la teneur générale des commentaires et des conseils formulés au cours des séances.

À plusieurs de ces ateliers, les participants issus de groupes de défense d'intérêts publics ont demandé de citer dans les comptes rendus les personnes ou les organisations qui ont formulé des commentaires. À un atelier en particulier, on a proposé d'enregistrer les huit ateliers en entier, de transcrire ces enregistrements et de mettre ces renseignements à la disposition de toute personne concernée. Mais, comme l'a précisé l'animateur, le but de ces ateliers était d'abord d'échanger, de favoriser des discussions évolutives et de solliciter le point de vue des participants sans les soucis ou les possibles inhibitions découlant d'une éventuelle attribution des observations. Ainsi, aucun des ateliers n'a été enregistré. On a plutôt rédigé des résumés détaillés, qu'on a remis aux participants. Ces résumés sont aussi accessibles en ligne, à www.reglementation.gc.ca. À plusieurs des ateliers, des participants ont recommandé que le BCP rende des comptes quant à son utilisation, dans la révision de la *Directive*, des opinions exprimées dans le cadre des consultations.

4 Résumé de ce qui s'est dit

Globalement, la majorité des secteurs s'est montrée très en faveur de l'**approche du cycle de vie** relativement à la conception, à la mise en œuvre et à l'examen de la réglementation dans l'ébauche de la *Directive*. Pour ceux qui connaissent la politique de réglementation actuelle, cette approche, détaillée dans l'ébauche de la *Directive*, est jugée très utile puisqu'elle susciterait une amélioration constante et permettrait au système de réglementation d'évoluer. Dans plusieurs ateliers, les participants ont proposé que l'on élargisse la portée de la *Directive* de sorte qu'elle englobe les organismes de réglementation actuels (et non les nouveaux seulement). Certaines personnes se demandaient si, en raison des ressources limitées, on devait appliquer l'approche du cycle de vie à tous les règlements ou plutôt la limiter aux principaux cadres de réglementation. Puis, de nombreuses personnes ont proposé que l'on soumette la *Directive* en tant que telle aux mêmes exigences que celles pour la réglementation (c.-à-d. à une révision après un nombre x d'années).

Les représentants du monde des affaires et, à un degré moindre, ceux des groupes de défense d'intérêts publics, ont recommandé que la *Directive* fournisse des **dates d'échéance précises et des mécanismes d'examen**, comme des dispositions de réexamen. Les représentants du monde des affaires étaient généralement d'avis que le

système de réglementation actuel est lent, et étaient donc fortement en faveur de points de référence concernant les échéanciers de sorte que le système demeure maniable et réceptif aux besoins d'un monde en constante évolution. Les représentants des groupes de défense d'intérêts publics ont pour leur part soutenu qu'on ne peut privilégier la rapidité au détriment de la santé et de la sécurité de la population canadienne ou encore de la qualité de son environnement.

Dans la majorité des ateliers, les participants de la plupart des secteurs se sont entendus sur l'importance des **indicateurs de rendement** pour l'évaluation et l'examen des règlements par rapport à leurs objectifs stratégiques. Certaines personnes ont demandé qu'on renforce le rôle du BCP en termes de collaboration avec les ministères et organismes dans la conception de stratégies de mesure et d'évaluation du rendement (lignes 748 et 749). On a par ailleurs proposé de préciser dans la *Directive* des indicateurs qui pourraient s'appliquer à tous les règlements et qui permettraient de mesurer le rendement par rapport aux engagements pris envers la population canadienne, tels que précisés dans la *Directive* (lignes 39 à 75). Enfin, d'autres personnes ont soumis l'idée que les ministères et organismes fassent participer la population à la conception des indicateurs nécessaires.

À tous les ateliers, sans exception, les participants ont insisté sur l'importance de la **transparence** dès que possible dans le cycle de vie de la réglementation, et jusqu'à la fin de celui-ci. Bien que l'on ait généralement reconnu l'engagement pris dans l'ébauche de la *Directive* à mettre l'accent sur l'inclusivité, la transparence et les examens par le public (à la ligne 65, par exemple), nombre de participants étaient d'avis qu'on devait le renforcer de manière importante en insistant sur ses aspects pratiques, puisque la « transparence », de par son emploi galvaudé, a pris plusieurs sens. C'est pourquoi les participants ont fourni des recommandations détaillées pour améliorer l'engagement pris dans l'ébauche de la *Directive* en termes de transparence et de consultations publiques, y compris rendre tous les rapports et renseignements découlant du cycle de vie de la réglementation, et utilisés dans le cadre de celui-ci, accessibles à la population canadienne. L'une des opinions partagées à cet effet était que la durée de la période allouée aux commentaires sur les projets de loi publiés dans la *Gazette du Canada*, établie à 30 jours, était trop courte et qu'il faudrait tout au moins qu'elle s'applique à tous les règlements, qu'ils aient ou non des incidences commerciales.

En général, les participants étaient d'avis que la *Directive* devrait comprendre des **points de référence concernant les consultations**, puisque les ministères n'en ont pas tous la même définition. Les participants ont d'ailleurs été nombreux à souligner la tension inhérente à la profondeur, à la portée et à la tenue en temps opportun des consultations. Les représentants des groupes de défense d'intérêts publics étaient pour la plupart d'avis que la transparence devrait être au cœur du processus et, donc, qu'on devrait consacrer suffisamment de temps et de ressources aux consultations afin que la population puisse en être mise au courant et y participer de manière efficace. On a aussi proposé d'établir une distinction claire entre les consultations publiques (permettant d'établir l'intérêt public) et les consultations auprès des communautés réglementées (permettant de peaufiner les détails). Plusieurs personnes ont par ailleurs avancé que le processus consultatif a en soi de la valeur, valeur qui va au-delà de la transparence et de la qualité du processus décisionnel. Bien qu'un nombre important de représentants du monde des affaires aient reconnu l'importance des consultations, ils ont exprimé le souhait qu'on établisse un échéancier raisonnable de sorte que la transparence ne freine pas le processus.

À la majorité des ateliers, on a souligné que le gouvernement avait encore fort à faire pour favoriser une participation accrue de la population à ce genre de consultations. On a par ailleurs dit que le gouvernement devait mieux utiliser les diverses voies de communication à sa disposition, y compris les médias traditionnels, Internet et les technologies électroniques.

Certains participants croient que le jargon technique de la *Directive* et des projets de loi constitue un obstacle important à une participation plus active de la population. On a donc entre autres avancé que le gouvernement pourrait engager des spécialistes en communication ou rédacteurs professionnels pour « traduire » le jargon de sa réglementation, surtout de la *Directive*, en un « langage simple » qui soit compréhensible pour un public plus large. Les participants ont en outre été nombreux à souligner que certains termes et expressions contenus dans l'ébauche de la *Directive* (comme « les plus grands avantages globaux aux Canadiens » et « une économie de marché équitable et compétitive ») étaient ouverts à interprétation et devaient être définis de façon plus explicite, peut-être à l'aide d'un glossaire ou d'une section de définitions. Cependant, d'autres étaient d'avis qu'il était nécessaire d'avoir une certaine souplesse dans la formulation si on voulait appliquer la *Directive* aux activités de réglementation dans tous les secteurs. Des participants estimaient que l'approche et le langage proposés étaient **réactifs** plutôt que proactifs. On a entre autres cité le fait que la *Directive* parle d'« atténuer » les problèmes plutôt que de les prévenir.

En ce qui a trait aux **consultations auprès des Autochtones**, les participants ont souligné l'importance de prévoir le temps et les fonds nécessaires pour traduire le matériel de consultation dans la langue du destinataire et pour développer la capacité des collectivités à participer de façon significative au processus. Les participants étaient généralement en faveur de l'inclusion dans la *Directive* de l'obligation explicite de mener des consultations auprès des groupes autochtones, mais ont précisé que les déclencheurs de telles consultations devaient être clarifiés et élargis afin d'englober toutes les situations où les Autochtones pourraient être touchés plutôt que de s'en tenir aux obligations juridiques manifestes. On a en outre insisté sur l'importance des disparités régionales entre les groupes autochtones et sur l'inclusion d'une exigence plus stricte, soit de tenir des consultations régionales auprès des Autochtones. À cet effet, on a souligné que, en vertu de plusieurs ententes de revendications territoriales, des organes de cogestion constitués de représentants régionaux ont déjà été désignés pour servir de points de contact.

Des participants issus de tous les secteurs ont soulevé le besoin de veiller à l'allocation des **ressources** financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de la *Directive*. À cet effet, ils ont demandé un engagement plus ferme en termes d'**application**, tant dans la réglementation que dans la *Directive*. Les représentants des groupes de défense d'intérêts publics étaient pour la plupart d'avis que des dispositions d'application et des sanctions laxistes mineraient la capacité du système de réglementation à protéger la santé, la sécurité et l'environnement, et ont donc demandé l'application de pénalités plus sévères en cas de non-observation. Les représentants du monde des affaires ont d'ailleurs insisté sur le fait qu'une application hétérogène de la réglementation favorise les contrevenants et est injuste à l'égard des entreprises honnêtes. Plusieurs participants ont proposé d'ajouter une exigence selon laquelle les ministères et organismes doivent élaborer des stratégies d'application en plus des stratégies d'observation (lignes 124 à 132 et 175).

De nombreux participants issus de la majorité des secteurs ont proposé que la *Directive* précise les **responsabilités** et exige de manière explicite que les ministères et

organismes respectent ses dispositions. À la plupart des ateliers, les participants ont cerné le besoin d'adopter un ton beaucoup plus axé sur l'action dans l'ensemble de la *Directive*, par l'emploi de mots comme *must*, *shall* et *will* au lieu de *should*, *may* et *are expected to*. [Attention : En français, la traduction est plus contraignante, puisqu'on utilise le verbe « devoir ». L'observation porte toutefois sur la version qui prévaut, soit la version originale anglaise de la *Directive*.] À cet égard, on a proposé de renforcer la fonction de supervision du BCP afin de veiller à l'observation des exigences par les ministères et organismes et au maintien de l'uniformité de la qualité des analyses de la réglementation. Certains participants ont indiqué que le système de réglementation pourrait être amélioré en tenant les fonctionnaires entièrement responsables de leurs décisions (et en leur retirant leur immunité). D'autres ont recommandé un rôle plus actif du Parlement dans la supervision de la réglementation, y compris son élaboration, sa mise en œuvre et son examen. Plusieurs participants ont aussi suggéré de créer un poste d'ombudsman pour assurer la supervision de la mise en œuvre de la *Directive*, du fonctionnement sans heurts et rapide du système de réglementation et pour fournir un seul point de contact en cas de plainte. Cette proposition comprend en outre un mécanisme permettant à n'importe qui au sein de la population de déclencher l'examen d'un règlement. On a aussi avancé que les ministères et organismes devraient mettre davantage l'accent sur le service afin de promouvoir une participation efficace de la population, grâce, entre autres, à la conception d'un site Web permettant d'accéder aux renseignements de tous les ministères.

En gros, les représentants des groupes de défense d'intérêts publics étaient fortement convaincus que l'ébauche de la *Directive* s'inscrit dans un paradigme « les affaires ou l'économie d'abord », et donc dans la lignée des approches privilégiées dans le passé. Ils ont affirmé leur déception de ne pas trouver dans l'ébauche de la *Directive* l'insistance nécessaire sur le respect et la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et la priorisation de ces aspects par rapport aux préoccupations économiques. Ils ont en outre souligné que cette subjectivité se reflète dans les sections nécessitant la conformité de la réglementation avec les obligations commerciales internationales (telles l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce, ou OMC, et l'Accord de libre-échange nord-américain, ou ALENA), l'analyse par les ministères des incidences économiques des projets de règlement, en particulier la mention de l'évaluation avantages-coûts, et l'obligation d'analyser et de gérer le risque. Les représentants étaient plus particulièrement d'avis que l'on mettait trop l'accent sur le respect des obligations internationales dans l'ébauche de la *Directive* (lignes 291 à 343), surtout du point de vue commercial. On a proposé de retirer ces références ou du moins de réécrire la section afin qu'elle véhicule l'idée que la nécessité de protéger la santé, la sécurité et l'environnement a préséance sur les facteurs économiques, dont les engagements commerciaux du Canada à l'échelle internationale.

L'opinion des représentants des groupes de défense d'intérêts publics relativement à la place que devrait occuper l'**analyse économique** dans l'élaboration de la réglementation varie. Plusieurs étaient d'avis que les objectifs économiques ne devraient jamais être pris en compte dans un projet de règlement, dont la fonction première, voire unique, devrait être de protéger la santé, la sécurité et l'environnement de la population. Ils étaient en outre d'avis que le régime de réglementation actuel, de même que celui proposé, offrait une protection inadéquate de l'environnement, de la santé et de la sécurité, ce qui l'a rendu inefficace et peu fiable. Plusieurs personnes ont d'ailleurs fait référence aux recommandations de la Commission Krever à cet effet, de même qu'aux rapports successifs du Bureau du vérificateur général, dont les conclusions, disent-ils, ont été pour la plupart mises de côté. D'autres ont proposé qu'on réponde à leurs préoccupations par la priorisation de la protection de la santé, de la sécurité et de

l'environnement par rapport aux préoccupations économiques. Plusieurs personnes ont cerné le besoin d'établir un objectif général ou une vision, comme celle d'un avenir durable, pour guider le processus décisionnel. À cet égard, nombre de participants ont souligné l'absence des mots « durable » et « écologique » dans l'ébauche de la *Directive*. À tous les ateliers, on a fait des suggestions détaillées pour répondre à ces préoccupations, surtout relativement à la section « Notre engagement envers les Canadiens ». Ces suggestions sont fournies dans le détail dans les comptes rendus d'atelier.

Les représentants des groupes de défense d'intérêts publics ont dit craindre que l'Initiative de la réglementation intelligente et, par conséquent, l'ébauche de la *Directive* soient menées par des considérations relatives au commerce international et à l'intégration nord-américaine, ce qui est considéré comme un pas vers la déréglementation et le plus petit dénominateur commun relativement à la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité de la population canadienne. Ainsi, ces participants ont émis un message très clair et uniforme, soit que le **principe de précaution** n'est pas la pierre angulaire de l'ébauche de la *Directive* ou de toute activité de réglementation au Canada, mais qu'il devrait l'être. Par exemple, selon eux, le fait de s'en remettre aux « connaissances scientifiques et empiriques les plus perfectionnées », à l'évaluation du risque et à des analyses avantages-coûts pour déterminer si un règlement s'impose ou s'il doit faire partie de la combinaison d'instruments pourrait être utilisé pour affaiblir ou éliminer la part de précaution dans la prise des décisions – et on ne manquerait pas de le faire. Ces facteurs, conjugués au recours à la « combinaison d'instruments » que préconise la *Directive*, exposent le processus de réglementation à subir l'influence d'intérêts particuliers, celle des entreprises notamment.

De nombreux participants, issus principalement des secteurs de l'industrie, des affaires et des ressources naturelles, ont accordé un appui solide à l'approche générale de l'ébauche de la *Directive*. Ils sont d'avis que **l'évaluation/la gestion du risque**, l'évaluation du rendement et **l'analyse coûts-avantages** sont des outils importants qui, lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec les analyses des incidences environnementales et sociales, se traduisent par une réglementation plus durable (réflexion axée sur les trois principes de base) et efficace. Ils ont souligné les économies et les avantages importants liés à l'exigence de l'ébauche de la *Directive* qui consiste à demander aux organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux de collaborer et de se consulter au moment de concevoir et d'évaluer des mesures de réglementation pour gérer les questions de politique publique. Certains représentants du monde des affaires ont pour leur part affirmé ne pas être contre l'inclusion du principe de précaution dans la *Directive*, à la condition qu'il soit rigoureusement défini.

Bien que de nombreux participants soient en faveur d'**une combinaison d'instruments** permettant d'atteindre les objectifs de politique publique, ils ne s'entendent pas sur ce qui constitue la partialité inhérente à l'ébauche de la *Directive* relativement à cette combinaison. En général, les représentants du monde des affaires ont affirmé avoir l'impression que le langage utilisé dans la *Directive* favorisait nettement les règlements au détriment des autres mécanismes d'intervention (comme les normes volontaires). En revanche, ceux des groupes de défense d'intérêts publics étaient d'avis que les références au choix de l'instrument dans l'ébauche de la *Directive*, destinées à minimiser tout fardeau inutilement imposé et à veiller à ce que les avantages l'emportent sur les coûts, faisaient la promotion des mesures volontaires au détriment de la réglementation, qui est perçue comme fastidieuse et inefficace. Ces derniers ont d'ailleurs expliqué que, d'après l'ébauche de la *Directive*, c'est aux organismes de réglementation qu'il semble revenir de prouver la nécessité d'une

réglementation donnée. Globalement, les représentants des groupes de défense d'intérêts publics étaient d'avis que les mesures volontaires ne devraient jamais figurer dans l'ensemble des instruments de politique publique. Les deux groupes ont fourni des argumentations détaillées, qui sont décrites dans les comptes rendus d'atelier.

Les représentants du monde des affaires se sont dits très favorables à l'obligation pour les organismes de réglementation de **coordonner** leurs activités et d'assurer la coopération avec les autres administrations, y compris les municipalités. À leurs yeux, c'était un moyen constructif et efficace de réduire les tracasseries administratives et le chevauchement dans le système de réglementation au Canada. D'autres personnes, principalement issues du secteur public, ont émis des réserves quant à toute formulation dans l'ébauche de la *Directive* qui suggère que les organismes de réglementation coopèrent avec les administrations étrangères, plus particulièrement celle des États-Unis, et qu'il y ait coordination des efforts de réglementation, car elles sont convaincues que cela ne peut se traduire que par l'affaiblissement de la souveraineté canadienne et de la capacité du Canada à protéger la santé, la sécurité et l'environnement de sa population. Les participants du monde des affaires disaient ne pas s'opposer à des règlements efficaces, en autant que ceux-ci n'alourdissent pas indûment les coûts, qui peuvent représenter un fardeau considérable pour les petites et moyennes entreprises. Plusieurs personnes ont en outre soutenu que, puisque l'ébauche de la *Directive* fait état des engagements internationaux, elle devrait aussi faire référence aux engagements nationaux, comme ceux influant sur le commerce entre provinces et territoires. D'autres personnes ont souligné l'importance de la coordination par rapport aux initiatives internationales afin d'éviter de réinventer la roue, à condition que cela ne se traduise pas par une libéralisation des normes. Plusieurs participants ont proposé d'adopter, compte tenu de l'importance de la coordination et de la collaboration pour l'élaboration de règlements efficaces et uniformes, une certaine forme de stratégie de communication interministérielle pour l'ébauche de la *Directive*.

Un des points clés soulevés régulièrement pendant les ateliers, principalement par les représentants de groupes de défense d'intérêts publics, est la nécessité pour les organismes de réglementation de tenir compte des recommandations de la Commission Krever et du fait que la *Directive* devrait énoncer très clairement que les ministères et organismes doivent **adopter des règlements afin de protéger l'intérêt public** et non celui des entités réglementées. À cet égard, deux lignes dans l'ébauche de la *Directive* ont suscité bien des inquiétudes, car elles semblent laisser entendre que la réglementation doit être conçue de sorte à bénéficier à ceux qui doivent s'y conformer. Le BCP admet que la formulation de ces lignes n'est pas claire et qu'elles seront réécrites au moment de la révision afin que les ministères et les organismes soient tenus d'élaborer des règlements en consultation avec les parties concernées de sorte à favoriser l'observation et à faciliter la mise en œuvre des règlements tout en protégeant efficacement l'intérêt public, et à élaborer des stratégies d'observation et d'application en consultation avec les parties concernées, y compris celles qui doivent gérer la réglementation et s'y conformer.

5 Prochaines étapes et remarques de clôture

À la suite de la table ronde plénière, les employés du BCP ont décrit en détail les prochaines étapes concernant l'élaboration de l'ébauche de la *Directive*. Ils ont invité les parties intéressées à fournir leurs commentaires par écrit avant le 23 décembre 2005 (voir www.reglementation.gc.ca, sous la rubrique « La Directive du gouvernement sur les activités de réglementation »). Tous les commentaires soumis par l'intermédiaire du site devaient être affichés avant le 23 décembre. Les participants qui estimaient que le compte rendu de l'atelier auquel ils avaient participé ne reflétait pas adéquatement les idées/conseils qui y avaient été présentés pouvaient soumettre leurs observations par l'intermédiaire du site Web. Tous les commentaires reçus après le 23 décembre 2005 ont été soumis à l'examen du public et, si le temps le permettait, devaient être pris en compte par le BCP dans le cadre de l'élaboration de la *Directive*. Tous les participants aux ateliers ayant fourni un courriel lors de l'inscription, ainsi que tous les particuliers et toutes les organisations qui figuraient sur la liste de distribution du BCP (plus de 900 abonnés), ont été informés des changements apportés au site Web, y compris l'ajout des comptes rendus des ateliers.

À l'hiver 2006, le BCP préparera une autre version de la *Directive* en tenant compte des commentaires exprimés lors des ateliers et reçus grâce au site Web (ou autrement). Cette révision sera affichée aux fins de commentaires du public pendant environ deux semaines et fera l'objet de discussions par le Groupe de référence sur les activités de réglementation. (Le Groupe est composé de 16 représentants d'un large éventail de secteurs qui s'intéressent à la *Directive*, dont l'industrie et des groupes de défense d'intérêts publics. Le Groupe formule des conseils sur la *Directive* au fur et à mesure qu'elle évolue. Des renseignements détaillés sur le Groupe de référence sont disponibles sur le site Web.) Le BCP préparera ensuite le projet de *Directive* qui sera soumis à l'examen du Cabinet.

Annexe 1 — Participants en date du 23 novembre 2005

Atelier de Moncton, le 14 novembre 2005 (38 participants) :

- Jeanne Arnold, Falls Brook Centre, Knowslesville (Nouveau-Brunswick)
- Louisa Barton-Duguay, SOS Eau Water Sankwan, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Wendy Betts, Eco-PNB, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Mary Boyd, PEI Health Coalition/McKillop Centre for Social Justice, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Jean-Paul Bourque, Sierra Club du Canada – Chapitre Atlantique, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Georges Brun, Rabbit Brook Committee, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Richard Butland, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Dieppe (Nouveau-Brunswick)
- David Chown, Association canadienne des chaînes de pharmacies, Windsor Junction (Nouvelle-Écosse)
- Stephanie Coburn, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Head of Millstream (Nouveau-Brunswick)
- Mary Ann Coleman, Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick, Waterford (Nouveau-Brunswick)
- Kathleen Connors, Coalition canadienne de la santé, Pouchcove (Terre-Neuve-et-Labrador)
- David Coon, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Sean Cooper, Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- John Crompton, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Sharon Flatt, Canadian Unitarians for Social Justice, Douglas (Nouveau-Brunswick)
- Melissa Friedman, CBC Radio, Moncton
- Neil Gardner, Sierra Club du Canada – Chapitre Atlantique, Sainte-Marie-de-Kent (Nouveau-Brunswick)
- Anna Girouard, Podieur, Sainte-Marie (Nouveau-Brunswick)
- Anna Goguen, Alliance de la Fonction publique du Canada, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Jean-Louis Guérette, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Jim Harris, Parti vert du Canada
- Hilary Howes, Construction Association of NB, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Brigitte Julien, Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick, Waterford (Nouveau-Brunswick)

- Gabrielle Kretzschmar, NB Partners in Agriculture, Upper Hamstead (Nouveau-Brunswick)
- Sharon Labchuk, Parti vert du Canada (Île-du-Prince-Édouard)
- Daniel LeBlanc, Sentinelles Petitcodiac Riverkeepers, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- André Martin, Symbiose, Université de Moncton, Dieppe (Nouveau-Brunswick)
- Beth McLaughlin, Au Cœur/Occur Sustainable Communities, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Heather McTiernan, étudiante de troisième cycle, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Inka Milewski, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Miramichi (Nouveau-Brunswick)
- Bronwyn Pavey, Petitcodiac Watershed Monitoring Group, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Huberte Richard, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Simonne Richard, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Don Ridely, Bioalliance Î.-P.-É., Cornwall (Île-du-Prince-Édouard)
- Stéphane Robichaud, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Andy Secord, Université St. Thomas, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Nancy Stacey, ministère de l'Environnement et du Travail, Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Lise Thibodeau, Alliance de la Fonction publique du Canada, Moncton (Nouveau-Brunswick)

Atelier de Montréal, le 16 novembre 2005 (11 participants) :

- Maychai Brown, Action Cancer du sein de Montréal, Montréal (Québec)
- John Burcombe, Mouvement Au Courant, Montréal (Québec)
- Marilyn Crawford, Bedford Mining Alert, Godfrey (Ontario)
- Bohdan Czarnocki, Canadian Unitarians for Social Justice, Lachine (Québec)
- Eric Darier, Greenpeace, Montréal (Québec)
- Marie-Hélène Bacon, Université du Québec à Montréal, Montréal (Québec)
- Roger Leclerc, MEDEC, Toronto (Ontario)
- Jules Lizotte, Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement, Saint-Laurent (Québec)
- Jacques St-Amant, Option consommateurs, Montréal (Québec)
- Sasithorn Tajchakavit, A Lassonde Inc, Rougemont (Québec)
- Beverley Thorpe, Clean Production Action, Montréal (Québec)

Atelier de Toronto, le 18 novembre 2005 (49 participants) :

- David Adams, Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada, Toronto (Ontario)
- Peter Allsop, Énergie atomique du Canada limitée, Mississauga (Ontario)
- Glenn H. Archinoff, Énergie atomique du Canada limitée, Mississauga (Ontario)
- Hugh Benevides, Association canadienne du droit de l'environnement, Toronto (Ontario)
- Tyler Bjornson, Conseil canadien du canola, Ottawa (Ontario)
- Mauricio Bobadilla, Sobeys Inc, Mississauga (Ontario)
- Karen Burke, Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, Dundas (Ontario)
- Carl Carter, Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums, Mississauga (Ontario)
- Maureen Carter-Whitney, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, Toronto (Ontario)
- Christina De Toni, Cement Association of Canada, Ottawa (Ontario)
- Brian Finch, Canadian Treatment Action Coalition/Best Medicines Coalition, Toronto (Ontario)
- Tracey Firth, Institut canadien de la santé animale, Guelph (Ontario)
- Peter Forristal, Compagnie pétrolière impériale Ltée, Calgary (Alberta)
- Michi Furuya Chang, Kraft Canada, Toronto (Ontario)
- Dave Good, Smucker Foods of Canada Co., Toronto (Ontario)
- Paulette Gougeon, Nestlé Canada, North York (Ontario)
- Dennis Graham, Canadian Broadcasting Corporation, Toronto (Ontario)
- Heather Holland, Fédération canadienne de l'agriculture, Ottawa (Ontario)
- Bob Ingratta, Monsanto Canada Inc, Ottawa (Ontario)
- John Jackson, Union Saint-Laurent, Grand Lacs, Kitchener (Ontario)
- David Johnston, ADM Agri-Industries Company, Halton Hills (Ontario)
- Donald Johnston, Association canadienne des constructeurs d'habitations, Toronto (Ontario)
- Leesa Klich, GlaxoSmithKline Consumer Health, Oakville (Ontario)
- Louise Knox, Agence canadienne d'évaluation environnementale, Toronto (Ontario)
- Garry Larouche, Alliance de la Fonction publique du Canada, Azilda (Ontario)
- Anne Ledger Wilkie, Association canadienne des aliments de santé, Markham (Ontario)
- Karen Levins, Cantox Health Sciences International, Mississauga (Ontario)
- Michael McBane, Coalition canadienne de la santé, Ottawa (Ontario)

- Robert Moklon, Alliance de la Fonction publique du Canada, section locale 00258, Toronto (Ontario)
- Rowena Moyes, Association canadienne des constructeurs d'habitations, Toronto (Ontario)
- Paul Muldoon, Association canadienne du droit de l'environnement, Toronto (Ontario)
- John Newell, Durham Directive, Pickering (Ontario)
- Philip Petsinis, General Motors du Canada, Oshawa (Ontario)
- John E. Phillips, Congrès des peuples autochtones, Ottawa (Ontario)
- Randy Preater, Association canadienne des producteurs de semences, Ottawa (Ontario)
- Bruce Rebel, Association canadienne de produits de consommation spécialisés, Ottawa (Ontario)
- Robert J. Redhead, Robert J. Redhead Limited, Burlington (Ontario)
- Anne Rochon Ford, Action pour la protection de la santé des femmes, Toronto (Ontario)
- Blake Smith, Ford du Canada, Oakville (Ontario)
- David Sparling, Institute of Agri-Food Policy Innovation, Guelph (Ontario)
- Anna Tilman, Storm Coalition
- Josie A. Tolentino, SGS Canada Inc, Mississauga (Ontario)
- BoAnne Tran, Enquête pollution, Toronto (Ontario)
- Allan Webster, Ontario Power Generation, Pickering (Ontario)
- Robert White, Association canadienne de l'industrie des médicaments en vente libre, Ottawa (Ontario)
- Kathy Wilson, Dare Foods Limited, Kitchener (Ontario)
- Mark Winfield, Pembina Institute, Toronto (Ontario)
- Min Wong, ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, Toronto (Ontario)
- Terence H. Young, Drug Safety Canada, Oakville (Ontario)

Atelier de Winnipeg, le 21 novembre 2005 (11 participants) :

- Madeline Boscoe, Le réseau canadien pour la santé des femmes, Winnipeg (Manitoba)
- Shirley Conibear, Manitoba Cattle Producers Association, Baldur (Manitoba)
- Liz Dykman, Manitoba Eco-Network, Winnipeg (Manitoba)
- Gerry Fitzsimmons, Secrétariat du commerce intérieur, Winnipeg (Manitoba)
- Eric Fridfinnson, The Flax Council of Canada (Manitoba)
- Ronald Humble, Énergie, Science et Technologie Manitoba, Winnipeg (Manitoba)
- Anne Lindsey, Manitoba Eco-Network, Winnipeg (Manitoba)
- Rory McAlpine, Aliments Maple Leaf Inc., Toronto (Ontario)

- Randall McQuaker, Resource Conservation Manitoba Inc.
- Darryl Melnyk, Santé Canada, Winnipeg (Manitoba)
- Nevin Shaw, Industrie, Commerce et Mines Manitoba, Winnipeg (Manitoba)

Atelier de Saskatoon, le 23 novembre 2005 (26 participants) :

- Leo Baribeau, Star Produce Limited, Saskatoon (Saskatchewan)
- Bryan Dilling, ministère de l'Industrie et des Ressources de la Saskatchewan, Regina (Saskatchewan)
- Sandra Finley
- Randy Fleming, Interchurch Uranium Committee Ed Coop, Saskatoon (Saskatchewan)
- Marianne Greer, Phenomenome Discoveries Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
- Yvonne Hansen, Saskatchewan Eco-Network
- Royal Hinthier, Conseil national de recherches du Canada, Saskatoon (Saskatchewan)
- Joseph M. Hnatiuk, Société canadienne des biologistes de l'environnement, Regina (Saskatchewan)
- Larry Holbrook, Prairie Plant Systems, Saskatoon (Saskatchewan)
- Rick Holm, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
- Elaine Hughes, Stop the Hogs (Beyond Factory Farming) (Saskatchewan)
- Ron Kehrig, Ag-West Bio Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
- Jeanette Krayetski, ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, Prince Albert (Saskatchewan)
- Sharon Mascher, Saskatchewan Environmental Society
- John J. McConnell, Farm to Live Consulting, Saskatoon (Saskatchewan)
- Liam Mory, Cameco Corporation, Saskatoon (Saskatchewan)
- Ashley O'Sullivan, Ag-West Bio Inc, Saskatoon (Saskatchewan)
- Paul Orde, POS Pilot Plant Corporation, Saskatoon (Saskatchewan)
- George Patterson, ministère de l'Industrie et des Ressources de la Saskatchewan, Regina (Saskatchewan)
- Leigh Pickford, Star Produce Limited, Saskatoon (Saskatchewan)
- Terry Pugh, Syndicat national des cultivateurs
- Brendan Reding, ministère de l'Industrie et des Ressources de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
- Erika Ritchie, Cameco Corporation, Saskatoon (Saskatchewan)
- Kent Smith-Windsor, Greater Saskatoon Chamber of Commerce, Saskatoon (Saskatchewan)
- Janice Tranberg, Ag-West Bio Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
- Bob Wiens, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de la Saskatchewan, Regina (Saskatchewan)

Atelier de Calgary, le 25 novembre 2005 (26 participants) :

- Dale Armstrong, Ph.D., ministère albertain de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et du Développement rural, Edmonton (Alberta)
- Karen Blank, Office national de l'énergie, Calgary (Alberta)
- Robert B. Cash, ADM Agri-Industries Company/Canadian Oilseed Processors Association, Halton Hills (Ontario)
- Kelsey Chomistek, Canadian Cattlemen's Association, Calgary (Alberta)
- Jo-An Christiansen, ministère albertain de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et du Développement rural, Edmonton (Alberta)
- Karen Craik, United Nurses of Alberta, Calgary (Alberta)
- Evan W. Dixon, Rae and Company, Calgary (Alberta)
- Linda Duncan, Lake Wabamun Enhancement & Protection Association, Edmonton (Alberta)
- Katherine Germaine, Gartner Lee Limited, Calgary (Alberta)
- Rowan Hemsing, Mesures Canada, Edmonton (Alberta)
- Jacob Irwing, Devon Canada, Calgary (Alberta)
- Jodi Lea Jenkins, Office national de l'énergie, Calgary (Alberta)
- Jim Kienzler, Canadien Pacifique Limitée, Calgary (Alberta)
- Timothy Lambert, Association canadienne de santé publique, Calgary (Alberta)
- Dan McFadyen, Association canadienne de pipelines d'énergie, Calgary (Alberta)
- Mike Peters, Association canadienne des producteurs pétroliers, Calgary (Alberta)
- John E. Phillips, Congrès des Peuples autochtones, Ottawa (Ontario)
- Jacinta Reid, Nexen Inc., Calgary (Alberta)
- Mary Richardson, Ph.D., Friends of Athabasca Environmental Society (dissoute)
- Al Schulz, Association canadienne des fabricants de produits chimiques, Sherwood Park (Alberta)
- Harvey Scott, Crooked Creek Conservancy, Athabasca (Alberta)
- Joan Teghtmeyer, Le Conseil des Canadiens, section Calgary, Calgary (Alberta)
- Mel Teghtmeyer, Le Conseil des Canadiens, section Calgary, Calgary (Alberta)
- Jason Unger, Environmental Law Centre, Edmonton (Alberta)
- Debora Walsh, Association canadienne des producteurs pétroliers, Calgary (Alberta)
- Gary A. Webster, Newalta Corporation, Calgary (Alberta)
- Robert Smith, Canadien Pacifique Limitée, Calgary (Alberta)

Atelier de Yellowknife, le 28 novembre 2005 (17 participants) :

- Rhian Christie, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien – Région du Nunavut
- Brian Davidson, Sahtu Secretariat Inc., Deline (Territoires du Nord-Ouest)

- Jessie Dawson, Première nation des Kwalin Dun, Whitehorse (Territoires du Nord-Ouest)
- Norma Dean, Conseil fédéral des Territoires du Nord-Ouest
- Jennifer Dickson, Pauktuutit Inuit Women's Association, Ottawa (Ontario)
- Linda Ecklund, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (Territoires du Nord-Ouest)
- Sheryl Grieve, Alliance Métis North Slave, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Chris Heron, Nation Métis des Territoires du Nord-Ouest, Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)
- Adam Houston, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Terry Lancaster, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (Territoires du Nord-Ouest)
- Gabrielle Mackenzie-Scott, Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Janet Marshall, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Gatineau (Québec)
- Lesley McDiarmid, Première nation Kwalin Dun, Whitehorse
- Valerie Meeres, Alliance Métis North Slave, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Norm Snow, Secrétariat mixte des Inuvialuit, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
- Mary Tapsell, Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Bob Wooley, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Atelier de Vancouver, le 30 novembre 2005 (27 participants) :

- Rick Aikens, Mesures Canada, Penticton (Colombie-Britannique)
- Peter Bamford, British Columbia Maritime Employers Association, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Gail Barnaby, Conseil des Premières nations du Yukon, Whitehorse (Yukon)
- Jim Bird, Univar Canada Ltd., Richmond (Colombie-Britannique)
- Maria Castro, Beyond Factory Farming Coalition
- John Champion, gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique)
- Allan Combres, National Component, Penticton (Colombie-Britannique)
- Lawrende Chiu, Grimm's Fine Foods, Richmond (Colombie-Britannique)
- Berni Claus, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Angela Griffiths, Friends of the Earth, Vancouver (Colombie-Britannique)

- Graham Kissack, Catalyst Paper, Crofton (Colombie-Britannique)
- Arthur Kube, Senior on Guard for Medicine
- Harold Larson, Natural Noodles, Penticton (Colombie-Britannique)
- Albert Le Monnier, International Longshore and Warehouse Union – Canada, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Brian Lockhart, Association canadienne des fabricants de produits chimiques, North Vancouver (Colombie-Britannique)
- Sylvia MacLeay, Council of Senior Citizens' Organization of BC
- Barbara Mintzes, DES Action/Canada et Women and Health Protection, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Mary Ann Moffat-Meder, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Sharon Mok, Environnement Canada, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Andrew Morgan, gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique)
- Ellen Reynolds, DES Action/Canada
- Jack Robertson, Laboratoires des assureurs du Canada, Victoria (Colombie-Britannique)
- Jorgen Rohweder, BC Food Processors Association, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Ann Rowan, David Suzuki Foundation, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Kristina Stevens, gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique)
- Pieter Vanderpol, BC Food Processors Association, Abbotsford (Colombie-Britannique)
- Duncan Wilson, Autorité portuaire de Vancouver, Vancouver (Colombie-Britannique)